



COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan préfecture nouvelle génération : fermeture définitive des guichets

Le Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) est une réforme d'ampleur qui vise à moderniser le service public en s'appuyant sur la numérisation et les télé-procédures. Il modifie les conditions de délivrance des titres réglementaires par les préfectures, à l'exception des titres pour les étrangers. La première étape a été la dématérialisation de la production des titres d'identité depuis mai 2017. La deuxième étape concerne les titres de circulation (certificat d'immatriculation et permis de conduire). Jusqu'à présent, ils exigeaient un déplacement en préfecture, parfois long et contraignant.

À compter du jeudi 2 novembre 2017, les démarches relatives aux certificats d'immatriculation ne seront plus réalisées en Sous-préfecture de Villefranche sur Saône. Les usagers devront effectuer leurs démarches en ligne sur un site internet dédié : <http://www.ants.gouv.fr>. Ils pourront également se rapprocher des « tiers de confiance » (professionnels de l'automobile, écoles de conduite agréées) qui pourront effectuer ces démarches à leur place.

Pour répondre aux enjeux de la fracture numérique, des « points numériques », deux en préfecture du Rhône et un en sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône permettront aux usagers n'ayant pas accès aux outils numériques de réaliser leurs démarches accompagnés d'un médiateur numérique. Un point supplémentaire sera prochainement ouvert à Givors.

Un dossier de presse joint fournit des informations plus détaillées sur les nouvelles procédures administratives.

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

Kamel AMEROUCHE – 06 47 80 82 86

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Standard : 04.72.61.60.60 – Télécopie : 04.78.60.49.38 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes